



nswp Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights

COVID-19 Enquête d'Impact – Afrique

Introduction

En avril 2020, le NSWP a lancé une enquête mondiale pour comprendre l'impact du COVID-19 sur les travailleuses du sexe. L'enquête a reçu 156 réponses au total de 55 pays différents, dont 22 réponses provenaient de 13 pays – Angola, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Tunisie et Zambie – dans la région Afrique.¹

« L'Alliance africaine des travailleuses du sexe surveille de près l'impact de COVID-19, documente les réponses par les travailleuses du sexe dans la région et diffuse des guides avec des informations sur le coronavirus, les mesures de sécurité et les lignes directrices en cas d'infection.

De nombreuses travailleuses du sexe déclarent faire face à la faim alors que leur source de revenus a été dépouillée. Les organisations dirigées par les travailleurs du sexe mobilisent et défendent des solutions pour soutenir leurs communautés, Alcondoms au Cameroun et Hoymas, BHESP et LES AMBASSADEURS SWOP au Kenya mobilisent des pairs pour distribuer PrEP et ARV'S aux travailleurs du sexe à leur domicile, en plus de la nourriture et des paquets d'hygiène. Sisonke en Afrique du Sud, FADA au Rwanda et les organisations de travailleurs du sexe en RDC, au Bénin et au Kenya ont sensibilisé leur communauté et les propriétaires de maisons closes sur le COVID-19 des directives d'hygiène et de sécurité pour réduire les risques d'infection. – African Sex Worker Alliance (ASWA), Réseau régional du NSWP

Vue d'ensemble du paysage juridique²

Angola

Vendre du sexe est illégal en Angola mais l'achat de sexe n'est pas criminalisé. La fourniture et l'organisation sont illégales.

Burundi

¹ Note : Nous n'avons reçu des données complètes que des 11 pays – Angola, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie, Zambie.

² ["Cartographie mondiale des lois sur le travail du sexe"](#), NSWP.



La vente de sexe est légale au Burundi, mais le racolage dans un lieu public est criminalisé. Il est également illégal de louer, en tout ou en partie, un bâtiment à des fins de « prostitution » de sorte que les travailleurs du sexe d'intérieur sont également criminalisés. Tous les aspects de la gestion/organisation sont criminalisés. C'est une infraction d'inciter/faciliter/encourager la « prostitution »; embaucher/former/détourner quelqu'un vers la « prostitution »; diriger/gérer ou financer un bordel; vivre des revenus; être intermédiaire dans l'échange de prostitution.

Cameroun

La vente de sexe elle-même est illégale au Cameroun, tout comme le racolage dans un lieu public. Le proxénétisme est défini comme « causer, aider ou faciliter la prostitution d'autrui » et est criminalisé. Vivre des revenus d'une travailleuse du sexe est également criminalisé.

République démocratique du Congo

Vendre du sexe est légal, mais il y a des lois contre le racolage. L'embauche, l'enlèvement ou l'incitation d'une personne à la « prostitution » (avec ou sans consentement) sont criminalisés ; la tenue de maison et vivre des revenus sont également criminalisés.

Eswatini

La vente de sexe est légale à Eswatini, mais les activités connexes sont criminalisées. C'est une infraction pénale de flâner dans un lieu public à des fins de « prostitution ». Si une femme est trouvée dans un bordel et ne divulgue pas le nom du gérant, elle est également réputée être « tenancière de bordel ». Les lois sur le maintien des maisons closes sont vastes et criminalisent les travailleuses du sexe qui travaillent ensemble à l'intérieur.

Ethiopie

La vente de sexe est légale en Éthiopie, mais d'autres activités connexes sont criminalisées. Le racolage « immoral » et la « débauche » sont criminalisés en vertu du code pénal. « L'exploitation habituelle à des fins de gain matériel » criminalise « celui qui, pour le gain, fait une profession ou vit en se procurant ou sur la prostitution ou l'immoralité d'un autre, ou maintient, en tant que propriétaire ou gardien, un bordel ».

Kenya

La vente de sexe est légale au Kenya, bien qu'il existe des lois qui criminalisent le racolage qui punissent « toute prostituée ordinaire se comportant de manière désordonnée ou indécente dans n'importe quel lieu public » et « toute personne qui, dans n'importe quel lieu public, sollicite à des fins immorales ; sont considérées comme des personnes oisives et désordonnées, et sont coupables d'un délit ». Chaque comté a également le pouvoir d'adopter ses propres règlements en ce qui concerne le travail du sexe. Presque tous les comtés ont des lois qui criminalisent le travail du sexe ou le racolage.

Nigeria

Il existe des différences régionales dans les lois nigérianes, mais le travail du sexe est criminalisé, à des degrés divers, dans tout le pays. La vente de sexe elle-même n'est pas



illégal, mais le racolage dans un lieu public est illégal selon le Code criminel (s'applique principalement au sud du pays). Certains États ont leur propre code pénal et certains d'entre eux criminalisent également le racolage. Dans certains États, en particulier dans les États du Nord, l'achat est criminalisé par la charia. La tenue de maisons closes est criminalisée, le proxénétisme est criminalisé comme l'est le fait de vivre sur les revenus, le débauchage en public par un homme pour le compte d'un travailleur du sexe est également une infraction pénale. Certains États qui suivent la charia ont la loi de Zina qui peut être utilisée contre les travailleurs du sexe (par exemple Zamfara).

Sénégal

La vente de sexe n'est légale au Sénégal que si les travailleuses du sexe s'inscrivent et font régulièrement des examens médicaux. Seulement environ un quart des travailleurs du sexe sont enregistrés au Sénégal. En outre, il est illégal de racoler. Le « proxénétisme », le fait d'agir en tant qu'intermédiaire, de posséder un « établissement de prostitution » et de « vivre avec une personne habituellement engagée dans la prostitution » sont tous illégaux. Les autorités réglementent également étroitement les emplacements des entreprises commerciales de sexe. Pour travailler légalement, les travailleuses du sexe doivent s'inscrire et emporter avec elles en tout temps un « Carnet Sanitaire ».

Tunisie

Alors que le travail du sexe est illégal en Tunisie, il y avait une politique de tolérance avec les maisons closes agréées dans certaines régions. Il n'y a que deux quartiers rouges dans le pays où les travailleuses du sexe peuvent s'inscrire et travailler légalement dans des maisons closes. Les clients des travailleuses du sexe sont considérés comme des « complices » et susceptibles d'être arrêtés et poursuivis. L'organisation et la gestion sont criminalisées, de même que l'aide/assistance à la « prostitution » ; vivre des revenus ; agir à titre d'intermédiaire ; l'embauche/le maintien d'une « prostituée », sont tous criminalisés.

Zambie

La vente de sexe elle-même est légale en Zambie, mais c'est une infraction pénale d'être une « prostituée commune se comportant de manière désordonnée ou indécente dans n'importe quel lieu public ». La tenue des maisons closes, l'approvisionnement et vivre des revenus sont criminalisés.

Impact du COVID-19 sur les travailleuses du sexe en Afrique

Veillez décrire comment la communauté des travailleuses du sexe de votre endroit a été touchée par COVID-19.

«Étant un groupe qui a l'immunité déjà compromise par le VIH, il est même difficile pour nous de nous engager dans des services car nous sommes un groupe vulnérable, car nous ne savons pas si nos clients ont été infectés par COVID-19. Par conséquent, nous choisissons de rester à la maison et faire des visites à domicile, que tout le monde n'a pas des contacts de clients. Nous ne pouvons plus payer les factures. Nos enfants meurent de faim, mais que faisons-nous? – Un groupe de travailleuses du sexe vivant avec le VIH, Kenya



À la suite de la pandémie de COVID-19, les travailleuses du sexe du monde entier connaissent des difficultés, une perte totale de revenus et une discrimination et du harcèlement accrus.³

À mesure que les travailleuses du sexe et leurs clients s'isolent, les travailleuses du sexe ne sont pas protégées, de plus en plus vulnérables et incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. La réduction de l'accès aux traitements contre le VIH était un thème commun parmi les réponses à l'enquête du PSSR.

«Les mesures de prévention et les règles d'hygiène adoptées par les autorités sanitaires en RDC, en particulier le confinement et la distanciation sociale, ont eu un impact négatif sur les revenus des travailleurs du sexe. Les clients des travailleuses du sexe sont devenus rares et préfèrent se protéger contre le COVID-19 en évitant tout contact corporel avec les travailleuses du sexe. Les travailleuses du sexe éprouvent d'énormes difficultés à subvenir à leurs besoins vitaux, y compris les soins de santé et l'approvisionnement alimentaire. Le COVID-19 a considérablement réduit l'accès des travailleuses du sexe aux services et aux matériels de santé essentiels concernant la prévention et le dépistage du VIH et des IST. – Organisation alliée pour la promotion du droit à la santé des travailleurs du sexe, République démocratique du Congo

Quelles mesures les gouvernements prennent-ils en réponse à COVID-19?

Lorsqu'on leur a demandé de reprendre les mesures de leur gouvernement en réponse à COVID-19, les réponses ont été les suivantes :

- 14/16 réponses ont rapporté des mesures d'éloignement social ou physique.⁴
- 8/16 réponses ont rapporté l'auto-isollement pour les personnes vulnérables.⁵
- 12/16 réponses ont rapporté la mise en quarantaine de certaines zones ou certaines personnes.⁶

Lorsqu'on leur a demandé d'énumérer d'autres mesures que les gouvernements ont prises, 11 des répondants ont donné des réponses, touchant davantage aux restrictions de confinement et à l'impact que cela a sur les travailleurs du sexe.

« Le confinement dans la plupart des zones touchées. Couvre-feu à 19h. N'aide pas les travailleurs du sexe car c'est le moment où nous sommes au travail. – Un groupe de travailleuses du sexe vivant avec le VIH, Kenya

« Lavage régulier des mains avec du savon ou des gels hydroalcooliques ; le blocage total des provinces de la RDC où il y a des cas de COVID-19; masques obligatoires; la fermeture des frontières avec les pays voisins. Pourtant, la RDC est entourée de 9 pays du Nord au Sud,

³ "Covid-19, NSWP.

⁴ Angola, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie, Zambie.

⁵ Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Éthiopie, Sénégal, Tunisie, Zambie.

⁶ Angola, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Nigeria, Sénégal, Tunisie, Zambie.



et d'Ouest à l'Est. » – Organisation alliée pour la promotion du droit à la santé des travailleurs du sexe, République démocratique du Congo

Les gouvernements ou les forces de l'ordre ont-ils pris des mesures répressives en réponse à COVID-19 visant directement les travailleurs du sexe ?

Sur la base d'une liste de mesures, les réponses étaient les suivantes :

- 14/16 a signalé la fermeture de maisons closes, bars, salons de massage, etc.⁷
- 10/16 a signalé des mesures de répression dans des zones connues pour le travail du sexe dans la rue.⁸
- 5/16 a signalé une surveillance accrue du travail du sexe indépendant.⁹
- 4/16 ont fait état d'une augmentation des perquisitions, des arrestations et des poursuites.¹⁰
- 1/16 a signalé des tests obligatoires pour le COVID-19.¹¹
- 2/16 a signalé des poursuites pour un test positif pour COVID-19.¹²

Lorsqu'on leur a donné l'occasion d'ajouter d'autres mesures, une travailleuse du sexe du Kenya a signalé le risque de violence contre les travailleurs du sexe en disant : « *quand par malchance, ils vous tiennent, ils nous ont battu en prétendant que les travailleuses du sexe sont les transporteurs de corona parce que nous couchons avec tous les hommes juste pour l'argent.* »

Comment ces mesures ont-elles eu un impact sur les travailleuses du sexe?

15/16 répondants ont répondu à cette question ouverte, chacun donnant un aperçu des niveaux d'inégalité extrême auxquels les travailleuses du sexe sont confrontées pendant cette pandémie.

«L'une des conséquences est l'incapacité des fournisseurs de soins à satisfaire toutes les demandes d'une journée donnée. Ce fait crée certainement une surcharge pour le lendemain sur le plan de travail. Cette accumulation de délais de traitement pour les demandes de médicaments augmente avec les jours et exige donc non seulement une grande patience de la part des travailleurs du sexe, mais aussi des dépenses supplémentaires en termes de déplacement vers les sources de fournitures de médicaments ARV et PrEP. – Organisation de travailleurs du sexe, Cameroun

«Les travailleuses du sexe et d'autres populations clés ne sont pas prises en compte pour les fonds du gouvernement. C'est pour la population en général et les travailleurs du sexe ne font pas partie intégrante de la population. » – Organisation des travailleuses du sexe, Sénégal

⁷ Angola, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie, Zambie.

⁸ Cameroun, République démocratique du Congo, Kenya, Nigeria, Sénégal, Zambie.

⁹ Burundi, Cameroun, Kenya, Sénégal.

¹⁰ Cameroun, Kenya, Nigéria.

¹¹ Kenya.

¹² République démocratique du Congo, Kenya.

COVID-19 a-t-il réduit l'accès aux services et aux produits de santé essentiels ?

«Les travailleuses du sexe qui sont inscrites ont cessé de travailler et n'ont pas accès aux soutiens fournis par l'État, certaines ont été trouvées dans la rue, tandis que d'autres n'ont rien pour subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants. Pour les travailleurs du sexe clandestins, certains ont cessé de travailler et d'autres ne se sont pas arrêtés pour répondre à leurs besoins par le biais des médias sociaux et des applications, et ont pris le risque d'accueillir les clients à la maison, dans cette situation pandémique, sans accès aux outils de prévention COVID & IST. Pour les travailleuses du sexe séropositives, elles ont reçu leurs ARV, leurs outils de prévention du VIH, mais aucun n'a accès à la contraception, ni aux services liés à l'accouchement, à la grossesse, au cancer de l'utérus. – Organisation de travailleurs du sexe, Tunisie

En plus d'une crise économique mondiale, l'accès aux soins de santé a également été gravement affecté par la crise actuelle et les travailleurs du sexe sont confrontés à l'impact de la manière suivante :

- 13/16 réponses ont signalé un accès réduit aux préservatifs et lubrifiants.¹³
- 8/16 réponses ont signalé un accès réduit aux services de réduction des méfaits.¹⁴
- 11/16 réponses ont signalé un accès réduit au traitement contre le VIH.¹⁵
- 13/16 réponses ont signalé un accès réduit au dépistage et au traitement des IST.¹⁶

Y a-t-il eu des mesures positives du gouvernement ou des autorités locales pour aider à protéger les travailleuses du sexe?

Compte tenu d'une liste de mesures, les réponses des 16 enquêtes complètes sont les suivantes :

- 4/16 a signalé une interdiction temporaire des descentes, des arrestations et/ou des poursuites pour des infractions liées au travail du sexe.¹⁷
- 1/16 a indiqué que leur gouvernement s'assurait que les travailleurs du sexe migrants documentés et sans papiers puissent accéder aux services de santé.¹⁸

Lorsqu'on leur a donné la possibilité d'ajouter d'autres mesures positives du gouvernement ou des collectivités locales, 10/16 répondants ont fourni des réponses. Deux réponses reflétaient des actions positives, mais d'autres ont souligné en outre le manque de soutien aux travailleuses du sexe.

« Partager de l'information sur les méthodes de prévention et ce qu'il faut faire. » – Organisation de travailleurs du sexe, République démocratique du Congo

¹³ Angola, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie.

¹⁴ Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Tunisie.

¹⁵ Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal.

¹⁶ Angola, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie.

¹⁷ Le Burundi, le Cameroun, le Kenya et la Tunisie.

¹⁸ Tunisie.

«Tous les migrants en Tunisie ont reçu l'aide du gouvernement, avec ou sans papiers.»
Organisation des travailleuses du sexe, Tunisie

Les travailleuses du sexe sont-elles incluses dans les programmes de protection sociale et de soutien économique?

Les répondants ont reçu une liste de programmes de protection sociale et de soutien économique et on leur a demandé d'indiquer quels régimes sont disponibles pour la population en général et si ces régimes sont également disponibles pour les travailleurs du sexe.

Régime : Régimes de soutien de revenu pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants - lorsque certains revenus ou allocations de chômage sont payés par l'État.

- 6/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.¹⁹
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.²⁰

Régime : Fonds d'urgence pour les personnes en difficulté.

- 6/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.²¹
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.²²

Schéma : Emballages alimentaires d'urgence / fournitures essentielles.

- 8/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.²³
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.²⁴

Régime : Régimes d'allégement des loyers et des prêts hypothécaires.

- 4/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.²⁵
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.²⁶

Régime : Interdiction des expulsions pour loyer ou arriérés hypothécaires.

- 7/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.²⁷
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.²⁸

Régime : Options de logement d'urgence pour les sans-abri.

¹⁹ Cameroun, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Sénégal, Tunisie.

²⁰ Kenya, Nigéria.

²¹ Eswatini, Ethiopie, Kenya, Sénégal, Tunisie.

²² Kenya, Nigeria.

²³ République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Sénégal, Tunisie.

²⁴ Kenya, Nigeria.

²⁵ Eswatini, Ethiopie, Kenya, Sénégal.

²⁶ Kenya, Nigeria.

²⁷ Angola, République démocratique du Congo, Kenya, Sénégal, Tunisie.

²⁸ République démocratique du Congo, Nigéria.

- 4/16 a indiqué que ce régime est disponible pour la population générale.²⁹
- 2/16 a indiqué que ce système est disponible pour les travailleurs du sexe.³⁰

Si les travailleuses du sexe ne sont pas admissibles à ces régimes, pourquoi les répondants pensent-ils qu'ils sont exclus?

14/16 répondants qui ont répondu à cette question ont abordé des questions relatives à la discrimination, à la stigmatisation et à un paysage juridique qui criminalise le travail du sexe. Comme le souligne une organisation de travailleurs du sexe de la République démocratique du Congo, «la loi ne reconnaît pas ce segment de la *population*, mais aussi la *société stigmatise et rejette les travailleuses du sexe*. »

Comment la communauté des travailleuses du sexe réagit-elle à cette crise?

Fonds d'urgence

5/16 réponses ont indiqué que la communauté locale des travailleuses du sexe avait établi des fonds d'urgence ou qu'elle était en train d'essayer de trouver du financement.³¹

Toutefois, un thème commun parmi ces réponses était que le financement d'urgence est difficile à obtenir.

«*Nous avons présenté des demandes pour le fonds d'urgence, mais jusqu'à présent, nous n'avons rien reçu.* » – Organisation de travailleurs du sexe, Cameroun

Fournitures alimentaires d'urgence

2/16 réponses ont indiqué que la communauté locale des travailleuses du sexe avait mis en place des fournitures alimentaires d'urgence.³²

« *Oui, mais en raison d'un manque de moyens, nous n'avons pas pu répondre aux besoins de chacun.* » – Organisation des travailleuses du sexe, Tunisie

Logement d'urgence

3/16 réponses mentionnaient le soutien d'urgence au logement de la communauté des travailleuses du sexe.³³

« *Oui, notre coordinateur a réussi à payer pour nous une chambre dans chaque hotspot afin que nous puissions la partager la journée pour une courte période et au cas où à 19h il n'y aucune travailleuse du sexe qui n'a pas accroché un client pour une nuit entière, nous pouvons y dormir là jusqu'à 5 heures du matin quand nous nous réveillons pour trouver des clients du matin.* » – travailleuse du sexe, Kenya

Prise en charge virtuelle

²⁹ Angola, Kenya, Sénégal, Tunisie.

³⁰ Kenya, Nigeria.

³¹ Burundi, Cameroun, Eswatini, Sénégal.

³² Sénégal, Tunisie.

³³ Burundi, Kenya, Sénégal.

Interrogées sur le soutien virtuel, 6/16 réponses ont fourni plus de détails sur la façon dont les travailleuses du sexe utilisent l'environnement virtuel pour faire face à la crise actuelle, mais les organisations de travailleurs du sexe au Sénégal et en Tunisie ont souligné que le soutien virtuel n'est pas une option pour chaque travailleur du sexe, car l'accès à Internet est toujours un luxe que tout le monde ne peut pas se permettre.³⁴

«Très réduit par WhatsApp et pas du tout quand nous avons des difficultés à manger ou payer le loyer, nous ne pensons pas à acheter une connexion Internet si nous n'avons pas la chance de vivre où il y a du wi-fi gratuit mais comme d'habitude il ya des problèmes évidents de précarité constante parmi la majeure partie des travailleurs du sexe qui n'ont pas accès à l'éducation et sont les plus touchés déjà pendant le temps de paix si je peux l'appeler comme ça et encore plus dans une période de pandémie. » – Organisation des travailleuses du sexe, Sénégal

« Pas pour tout le monde, nous n'avons pas les moyens d'acheter leurs connexions téléphoniques. » – Organisation de travailleurs du sexe, Tunisie

Réponse de la communauté des travailleuses du sexe vs conseils du gouvernement

Le sondage a demandé aux répondants de préciser comment la réponse de la communauté des travailleuses du sexe à COVID-19 a été différente de celle des conseils de leur gouvernement. 13/16 réponses ont fourni de plus amples informations sur les différences.³⁵

Il y avait un partage entre les réponses qui ont fait état d'une nette différence et des réponses qui ne pouvaient voir aucune différence entre la réponse de la communauté des travailleuses du sexe et les conseils du gouvernement.

« Oui, il a été différent parce que nos revenus sont faibles, les enfants ont besoin de pain quotidien de sorte que pour nous rester à l'intérieur ou avec ce couvre-feu nous sommes incapables de prendre une certaine responsabilité par exemple à défaut, même de payer nos tours de manèges alors que vous savez la meilleure banque d'une travailleuse du sexe est au tour de manège. » – Travailleuse du sexe, Kenya

« Pas différent, mais exhortez tout le monde à prendre des précautions et à être en sécurité. »
– Un groupe de travailleuses du sexe vivant avec le VIH, Kenya

Autres

Lorsqu'on les a interrogés sur d'autres façons dont la communauté des travailleuses du sexe se soutiennent mutuellement pendant la pandémie de COVID-19, deux des quatre réponses ont donné plus d'information sur la fourniture de désinfectant, d'équipement de protection et les livraisons d'ARV.

«Nous avons un groupe WhatsApp pour les contacter avec des informations de prévention COVID-19 conçues par ASWA, qui est spécifique pour les travailleurs du sexe. Dans une circonscription, nous leur avons donné des désinfectants et des gants pour aider à prévenir le

³⁴ Burundi, Kenya, Sénégal, Tunisie.

³⁵ Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Sénégal, Tunisie.



virus au travail. Et pour le personnel, nous avons acheté des produits de prévention. » - Organisation des travailleurs du sexe, Eswatini

«Il est assez difficile pour les travailleurs du sexe d'accéder au traitement (ARV) en raison de l'enfermement et les psychoses qui règne dans les villes en particulier dans les hôpitaux. La plupart de nos bénéficiaires refusent d'y aller étant donné que tous les hôpitaux sont devenus des zones à risque. Certains craignent qu'en allant là-bas, ils pourraient contracter la maladie. C'est assez dur. Depuis, nous avons recruté des bénévoles pour apporter les médicaments directement à leur famille, mais l'équipe est limitée par un manque de ressources financières pour mobiliser une grande équipe. » – Organisation des travailleurs du sexe, Cameroun

Que faut-il d'autre pour aider à protéger les travailleuses du sexe pendant la pandémie de COVID-19 ?

Les réponses à cette question allaient de simples demandes d'outils de protection de base tels que des masques, à un meilleur accès aux établissements de soins de santé, et l'inclusion des travailleurs du sexe dans les paquets de secours du gouvernement.

«Il devrait y avoir un transport pour les transférer dans des établissements de santé; soutien des colis alimentaires; les former à faire des robinets de désinfectants pour mains pour ceux dans les zones rurales, où l'eau est rare; leur offrir des désinfectants ou des tissus humides pour les garder en sécurité lorsqu'ils sont en service, car ils ont besoin d'y répondre; les aider avec des ressources pour leur permettre d'être en contact avec l'organisation pour soutenir dans les problèmes de santé et de santé mentale. " – Organisation de travailleuses du sexe, Eswatini

« Nous avons besoin que le gouvernement nous considère aussi pour du soutien comme ils l'ont fait pour les musiciens et les comédiens. Notre travail est en baisse totale de ce qui nous a permis de s'entretenir. Ils doivent nous considérer comme des êtres humains qui ont travaillé et gagné comme eux. Ils ne doivent pas nous discriminer. Et s'il vous plaît nous offrir avec des dispositifs de protection au corona comme ils le font pour les autres. Ils devraient essayer d'alléger le couvre-feu de 19h au moins à une meilleure heure que les travailleurs du sexe puissent chercher. » - Travailleuse du sexe, Kenya

«Pour faire face aux besoins urgents du matériel de prévention et des stocks de traitement VIH/IST, nous demandons un fonds d'urgence qui nous permettra de renforcer les capacités de dépistage, d'organisation et d'exploitation du VIH de notre centre pour répondre à la forte demande de nos clients. » – Organisation alliée pour la promotion du droit à la santé des travailleurs du sexe, République démocratique du Congo

Projet soutenu par :



Le NSWP est un partenaire de l'alliance bridging the Gaps – la santé et les droits des populations clés. Ce programme unique répond aux défis communs auxquels sont confrontées les travailleuses du sexe, les personnes qui consomment de la drogue et les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres en termes de violations des droits de l'homme et d'accès aux services de santé et de VIH et de santé dont ils ont tant besoin. Rendez-vous à : www.hivgaps.org pour plus d'informations.